



HAL
open science

Ce que disent les Programmes Pédagogiques Nationaux des Diplômes Universitaires de Technologie

Stéphanie Tralongo

► **To cite this version:**

Stéphanie Tralongo. Ce que disent les Programmes Pédagogiques Nationaux des Diplômes Universitaires de Technologie. Le Projet Personnel et Professionnel de l'étudiant : l'exemple des IUT, Espr'IUT, pp.23 à 44, 2012. halshs-00682808

HAL Id: halshs-00682808

<https://shs.hal.science/halshs-00682808>

Submitted on 25 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Tralongo S. (2012c). « Chapitre 2 : Ce que disent les Programmes Pédagogiques Nationaux », in Lê Hung M. & Tralongo S, (eds), *Le Projet Personnel et Professionnel de l'étudiant : l'exemple des IUT, ADIUT, ESPR'IUT et IUTenLigne*, pp. 23- 42.

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2 : CE QUE DISENT LES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES NATIONAUX DES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

Par Stéphanie Tralongo

Nature de la contribution : Acte de recherche (sociologie)

Introduction

Ceux qui ont déjà participé à la rénovation d'un Programme Pédagogique National de DUT¹ s'accorderont sans doute pour considérer que cela constitue un moment particulier au cours duquel toute proposition d'ajout ou de modification est pesée avec attention². Ils conviendront également qu'en conséquence, l'utilisation des termes même « d'apparition », « d'arrivée » pour évoquer l'introduction de séances de « Projet Personnel et Professionnel » dans les Programmes Pédagogiques Nationaux de toutes les spécialités de DUT en 2005 n'est pas assez explicite. Ces termes laissent imaginer en effet qu'un coup de baguette magique aurait suffi pour faire advenir un élément tel que le « Projet Personnel et Professionnel », alors que cela a nécessité un travail conséquent de la part de différents acteurs et collectifs. L'objectif de ce chapitre consiste donc à retracer l'ensemble de ce travail³, qui s'est situé avant et après la rénovation des Programmes Pédagogiques Nationaux de 2005, en s'intéressant plus spécifiquement à la mise au jour :

- **des raisons** qui ont présidé à l'introduction du « Projet Personnel et Professionnel » dans les programmes des DUT en 2005, en les rapportant au contexte de la réforme de l'enseignement supérieur⁴,
- **des contenus et modalités pédagogiques** qui définissent le « Projet Personnel et Professionnel » dans les Programmes Pédagogiques Nationaux,
- **des actions menées** qui ont permis de penser et d'organiser les modes collectifs d'appropriation du « Projet Personnel et Professionnel » afin de passer en très peu de temps (quelques mois) de l'écriture d'une *Note Synthétique sur le Projet Personnel et Professionnel*⁵ à la rédaction des Programmes Pédagogiques Nationaux fixés par décrets, puis à des mises en pratique des dispositifs.

1. Enjeux pour les IUT de l'intégration du « *Projet Personnel et Professionnel* » dans les Programmes Pédagogiques Nationaux des DUT et textes cadres

Le contexte global à l'intérieur duquel les Programmes Pédagogiques Nationaux de 2005 ont eu à se constituer est celui de profondes et rapides transformations de l'ensemble de l'offre de formation de l'Enseignement Supérieur. Rappelé au chapitre précédent⁶, cette période est celle de l'adoption par la France de la stratégie de Lisbonne qui a conduit à la parution de la réforme du LMD en 2002⁷. C'est un texte de référence qui, en énonçant des changements attendus en matière de clarification, de lisibilité des diplômes français dans l'espace européen,

¹ Diplôme Universitaire de Technologie.

² Le processus de construction des Programmes de DUT est précisé plus loin dans ce chapitre.

³ Cette étude s'inspire dans son cadrage théorique des travaux en sociologie des *curricula* : « Le changement de de vocabulaire (« curriculum » plutôt que « programme ») est là pour signaler qu'on passe d'une vision commune des contenus de formation dispensés par l'école à une analyse véritablement sociologique de l'objet, conjuguant deux perspectives. Premièrement, une sociologie de la connaissance : comme toute réalité sociale, les savoirs scolaires sont une construction, ils sont faits et défaits, maintenus ou modifiés en fonction de visions du monde variables, et au gré de rapports de forces entre différents groupes d'acteurs (des fonctionnaires, des syndicats, des associations disciplinaires d'enseignants, des inspecteurs généraux ...). Deuxièmement, une sociologie du pouvoir : les connaissances retenues comme valables pour tel niveau ou filière d'enseignement ne sont pas socialement neutres, mais ont aussi fonction de contrôle social et contribuent à maintenir les hiérarchies sociales existantes, comme l'indique le titre du livre-manifeste de Yung, *Knowledge and Control*. » (J.- M. de Quieroz, *L'Ecole et ses sociologies*, Nathan, 2003, p. 38).

⁴ Licence Master Doctorat (LMD), Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, J.O. Numéro 101 du 30 Avril 2002.

⁵ M. Le Nir, J. Verger, *Note synthétique sur le Projet Personnel et Professionnel*, commission Alternance et Insertion Professionnelle de l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT), 2004. La présentation de cette note est faite dans la première partie et la note figure en annexe de ce chapitre.

⁶ Chapitre 1, « Les conditions d'émergence des dispositifs de type « Projet Personnel et Professionnel » ».

⁷ Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, J.O. Numéro 101 du 30 Avril 2002.

<http://www.legifrance.gouv.fr>.

d'individualisation des parcours, d'accompagnement à la constitution et réalisation d'un projet de formation et/ou d'un projet professionnel, donne tout son sens à l'arrêté du DUT de 2005.

Dans cet arrêté de DUT figurent le cadre, les objectifs généraux, les chantiers à mettre en œuvre⁸ ainsi que la structuration de la formation : le DUT comprendra quatre semestres, compensables, dont l'obtention permettra l'attribution de crédits ECTS, et dont « Les enseignements dispensés dans chaque spécialité du diplôme universitaire de technologie font l'objet par semestre d'un regroupement en deux, trois ou quatre unités d'enseignement, elles-mêmes divisées en modules d'enseignement. »⁹.

Du point de vue de sa réception par le « réseau IUT »¹⁰, cette réforme a été considérée comme une « opportunité pour le système IUT de s'interroger sur son devenir. [...] la recherche de pédagogie active, le renforcement du travail en équipe, la généralisation du projet personnel et professionnel constituent autant d'éléments qui doivent structurer une nouvelle offre de formation. »¹¹ Elle est en effet présentée comme impulsant un mouvement de réflexion sur l'offre de formation en IUT, qui est un sujet qui mobilise fortement les IUT depuis leur création¹².

Dans ce contexte, le « Projet Personnel et Professionnel » en IUT a un rôle précis à jouer : il constitue un des éléments de la traduction concrète et opérationnelle des attendus de la réforme du LMD qui permettra à chaque étudiant de « bénéficier d'un dispositif d'accueil, de tutorat d'accompagnement et de soutien pour faciliter son orientation et son éventuelle réorientation, assurer la cohérence pédagogique tout au long de son parcours et favoriser la réussite de son projet de formation »¹³, ainsi que « d'élaborer progressivement leur projet de formation et, au-delà, leur projet professionnel. »¹⁴.

Un autre texte, interne au « réseau IUT », est à évoquer. Il s'agit de *la Note Synthétique sur le Projet Personnel et Professionnel*. Ce document rédigé en 2004 par M. Le Nir et J. Verger, membres de la commission Alternance et Insertion Professionnelle de l'ADIUT¹⁵ avait pour fonction d'apporter une aide à la rédaction des parties concernant ce dispositif dans les programmes. Il a circulé au sein des différentes commissions au moment de l'écriture des programmes.

Sa raison d'être s'explique autant par une manière de travailler (fournir pour certains sujets des textes de cadrage sur lesquels pourront s'appuyer les différents collectifs qui produiront les Programmes Pédagogiques Nationaux par la suite), que par le fait que le « Projet Personnel et Professionnel » constituait un élément qui « ne faisait à l'époque pas sens pour tous les acteurs (enseignants et professionnels). Elle [la Note Synthétique] arrivait à un moment où la réforme engagée dépassait un simple toilettage des Programmes Pédagogiques Nationaux »¹⁶.

Les choix de rédaction se sont faits au regard de deux options possibles :

« Au final, nous avons deux scénarii, soit proposer un cadrage extrêmement directif, soit proposer un cadrage un peu moins directif en faisant le pari que le rapprochement des pratiques se ferait par la suite, une fois qu'un nombre plus important de collègues serait en mesure, sur la base des expérimentations dont ils ont été les éléments moteurs dans chacun de leur IUT, de définir un dispositif commun renforcé. »¹⁷.

Soulignant le délai très serré de rédaction de cette *Note Synthétique*, les auteurs rapportent qu'ils ont choisi la seconde option, préférant « impulser » plutôt qu'imposer, en pariant sur la « capacité des équipes » à imaginer des expérimentations qui leur permettraient par la suite de construire par eux-mêmes et pour leur spécialité de

⁸ « La formation vise l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice des fonctions professionnelles définies à l'article 2 du décret du 12 novembre 1984 susvisé, tout en intégrant les éléments permettant de maîtriser les futures évolutions de ces fonctions. La formation concourt à l'épanouissement personnel, au développement du sens des responsabilités et à l'apprentissage du travail individuel et en équipe », ARRÊTÉ DU 3-8-2005 JO DU 13-8-2005, article 7.

⁹ Arrêté DUT 2005, op.cit., article 9.

¹⁰ Il s'agit d'un terme fréquemment employé au sein des IUT, par l'ADIUT (il figure en couverture du Livre Blanc des IUT, http://www.iut-fr.net/files/fck/File/documents/publications/livre_blanc_iut_2007.pdf).

¹¹ *Note synthétique sur le Projet Personnel et Professionnel* op.cit.

¹² Voir Le livre blanc des IUT, http://www.iut-fr.net/files/fck/File/documents/publications/livre_blanc_iut_2007.pdf, consulté le 23/09/2011.

¹³ Arrêté du 23 avril 2002, op. cit., article 19.

¹⁴ Arrêté du 23 avril 2002, op. cit., article 2.

¹⁵ Assemblée des Directeurs d'IUT.

¹⁶ Propos recueillis auprès de M. Le Nir (4 décembre 2011).

¹⁷ idem note précédente.

DUT, les grandes lignes du « Projet Personnel et Professionnel ». Il est à remarquer que c'est une manière de travailler qui intègre d'une part dès la phase préparatoire une certaine ouverture et une souplesse du « Projet Personnel et Professionnel » et qui accorde d'autre part aux équipes pédagogiques un rôle actif de co-contributeurs dans la définition du contenu et du mode d'organisation de ce dispositif.

Afin de la présenter rapidement, on peut dire que figurent dans cette *Note Synthétique* les raisons pour lesquelles il apparaît important d'intégrer au sein des programmes le « Projet Personnel et Professionnel », ainsi qu'une définition des objectifs, des attendus et des modes d'organisation de celui-ci. Énoncés sous forme de « principes », quatre points sont ainsi relevables :

- La nature du « Projet Personnel et Professionnel » est décrite. Les dimensions personnelles et professionnelles sont affirmées ; cela constitue une démarche qui doit mobiliser l'étudiant tout au long de son parcours.
- Les objectifs sont énoncés : l'étudiant doit être capable de formaliser un projet de formation ; il doit se faire une idée réaliste des métiers (il doit apprendre à maîtriser l'information) ; il doit construire son projet en partant de son expérience.
- L'organisation du dispositif est évoquée : il est transdisciplinaire ; il concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique ; il ne doit être ni optionnel ni isolé du reste de la formation ; il peut s'imbriquer avec des activités proches, et/ou déjà existantes (en matière notamment de professionnalisation).
- L'attitude attendue pour les étudiants est également présentée : elle renvoie à une implication et un engagement.

L'analyse des éléments relatifs au « Projet Personnel et Professionnel » dans les Programmes Pédagogiques de DUT, présentée dans la partie suivante, s'appuiera sur le contenu de cette *Note Synthétique*.

2. Le « Projet Personnel et Professionnel » décliné selon les Programmes Pédagogiques Nationaux

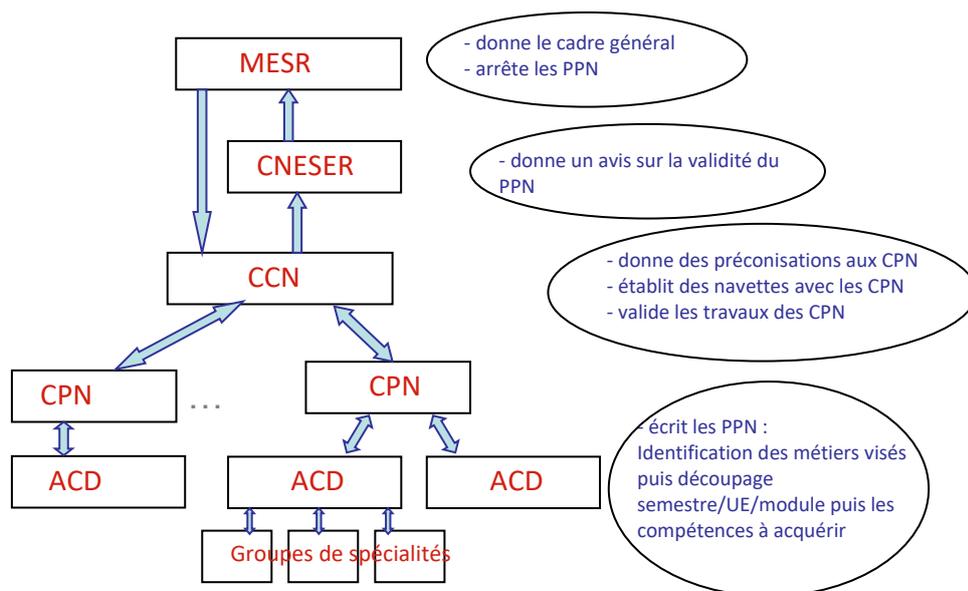
2.1. L'écriture des programmes : un travail collectif

L'élaboration ou la rénovation d'un Programme Pédagogique National est le fruit d'un travail collaboratif entre différentes instances au sein et à l'extérieur du réseau des IUT. Chaque spécialité de DUT est définie par un Programme Pédagogique National (PPN), qui fait régulièrement l'objet d'une réécriture au moyen d'une démarche concertée et collective. Le début des travaux est impulsé par la nécessité de réviser les programmes (évolution des métiers et des technologies, du lycée, du public, etc.). Dès lors, la Commission Consultative Nationale (CCN) des IUT rédige un texte de cadrage à destination des Commissions Pédagogiques Nationales¹⁸. Elles émettent des propositions, en mobilisant également les Assemblées de Chefs de Départements, et les groupes constitués par certaines disciplines issus des départements de la spécialité concernée. A la suite d'allers-retours avec la CCN, ces propositions sont examinées par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche puis arrêtées par le Ministère et finalisées sous la forme d'arrêtés.

Schéma du circuit de rénovation des Programmes Pédagogiques Nationaux¹⁹

¹⁸ Pour une présentation des Commissions Pédagogiques Nationales (livre blanc des iut, *op. cit.*).

¹⁹ Source : schéma présenté lors de la 2^{ème} journée des référents Projet Personnel et Professionnel, IUT Lyon 1, 17 novembre 2011.



Légende :

- MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche
- CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- CCN : Commission Consultative Nationale
- CPN : Commission Pédagogique Nationale
- ACD : Assemblée de Chefs de Département
- PPN : Programme Pédagogique National
- UE : Unité d'Enseignement

2.2. Point méthodologique

Il s'agit ici de s'intéresser à la manière dont les Programmes Pédagogiques Nationaux présentent le « Projet Personnel et Professionnel » en 2005²⁰ sans élargir à l'ensemble des mises en œuvre et pratiques qui en ont découlé. Notre travail a consisté à extraire dans le programme pédagogique de chaque spécialité tous les éléments mentionnant le « Projet Personnel et Professionnel », et de procéder à une analyse de contenu. L'objectif n'était pas de faire ressortir des convergences et divergences entre toutes les spécialités mais davantage de repérer ce qui a fait plus ou moins sens et ce qui a été mis en avant par les rédacteurs des Programmes.

Pour bâtir la grille d'analyse, nous avons utilisé la *Note Synthétique sur le Projet Personnel et Professionnel*, et avons repéré quelles étaient : a) le nom du module ; b) la nature et les objectifs ; c) l'organisation ; d) les attitudes attendues, les compétences à produire chez les étudiants, et les séquences et outils pédagogiques envisagés ; e) l'accompagnement et l'évaluation du « Projet Personnel et Professionnel ». Ces différents points sont abordés ci-après.

2.3. Définir et organiser le « Projet Personnel et Professionnel »

a) Harmonisation du nom du module

Le premier constat que l'on peut faire est celui d'une harmonisation dans les appellations en début de texte (dans le sommaire et le chapitre sur les enseignements spécifiques) : pour les vingt-cinq spécialités, il s'agit bien d'introduire des séances de « Projet Personnel et Professionnel »²¹.

b) Nature et objectifs

La nature transversale du dispositif, les objectifs, les compétences et attitudes attendues envers les étudiants et la mobilisation de tous les enseignants constituent les éléments d'un ensemble stable apparaissant dans les

²⁰ Il faut préciser que ce sont uniquement les versions de 2005 de tous les textes qui ont été retenues.

²¹ Il faut souligner que dans les tableaux récapitulatifs des volumes horaires selon les semestres pour certaines spécialités, l'appellation « Projet Professionnel Personnalisé » figure également. Cela signifie qu'un travail préparatoire portant sur ces thématiques avait été entrepris par un certain nombre d'IUT en amont, à un moment où ni la désignation, ni l'existence même de ces dispositifs ne faisaient l'objet d'une institutionnalisation.

premières pages des Programmes Pédagogiques Nationaux. Les phrases, tirées de la *Note Synthétique*, s'accordent ainsi globalement pour énoncer que :

« Le PPP est un travail de fond qui doit permettre à l'étudiant de se faire une idée précise des nombreux métiers de [telle spécialité de DUT] et de ce qu'ils nécessitent comme aptitudes personnelles. Il doit amener l'étudiant à mettre en adéquation ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles, ses capacités et ses manques ; afin de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers choisis. Le PPP insiste sur la nécessité d'un engagement véritable de l'étudiant, d'un approfondissement de la notion de métier, au-delà des notions du diplôme et du salaire. L'étudiant doit réaliser son projet à partir d'expériences construites, vécues, capitalisées et confrontées avec d'autres. Il doit être le principal acteur de la démarche. L'ensemble des enseignants y participe quelle que soit leur spécialité afin de fournir à l'étudiant les informations nécessaires pour l'aider à choisir son orientation. »²²

A la lecture des Programmes Pédagogiques Nationaux, il ressort que le « Projet Personnel et Professionnel » poursuit trois objectifs.

Le premier d'entre eux énonce que sa finalité porte sur la production et la réalisation d'un projet, entendu comme synonyme de parcours de formation (cité par toutes les spécialités), parmi les trois parcours mentionnés dans l'arrêté²³ : « soit à améliorer l'insertion au niveau III, soit à préparer l'accession à une certification de niveau II, soit à permettre une poursuite d'études vers une certification de niveau I ». La présence de cette finalité s'explique par le fait que c'était un attendu explicite de l'arrêté du 23 avril 2002²⁴. Ceci se traduit selon les spécialités par le choix au semestre 3 ou 4 de modules complémentaires qui ont pour vocation de confirmer (ou pas) le projet de l'étudiant. Lorsque la spécialité s'y prête, cela peut également consister à choisir option pour les semestres 3 et 4. Ces constats illustrent le rôle opératoire que doit jouer le « Projet Personnel et Professionnel » dans les programmes, afin que puisse concrètement être mise en œuvre l'individualisation des parcours de formation. Il est à souligner qu'à la notion de projet est préférée celle de parcours dans les textes. Cela indique bien que les étudiants ont certes à faire des projets, des choix, mais que ceux-ci devront se matérialiser par un parcours pendant le temps de leur formation.

On peut également souligner deux autres objectifs : l'acquisition d'une démarche et le renforcement de la dimension professionnalisante du DUT au moyen du « Projet Personnel et Professionnel ». Ainsi, les éléments de la *Note Synthétique* concernant le fait que la maîtrise d'une démarche d'orientation peut servir à différents moments au cours de la vie²⁵ ; que la préparation et le traitement du stage font partie du processus d'élaboration d'un projet personnel et professionnel ; que l'ensemble contribue à la « professionnalisation » de l'étudiant, sont repris dans les Programmes Pédagogiques Nationaux auprès de six spécialités. Les liens entre ce module et le stage, les projets tutorés sont explicites auprès de onze spécialités pour l'un et sept pour l'autre.

c) Organisation

Il ressort des textes que le « Projet Personnel et Professionnel » doit être tout à la fois intégré au Programme Pédagogique National de la spécialité et articulé aux différents modules le constituant.

L'intégration passe par une attribution d'une part de volumes horaires répartis en semestres et en Cours Magistraux (CM), Travaux dirigés (TD), et/ou Travaux Pratiques (TP), et d'autre part de coefficients présupposant des évaluations. Ce faisant, il prend sa place au sein des programmes, dans les emplois du temps hebdomadaires, et constitue un « module » comme les autres. Il faut souligner que le terme de « matière » n'apparaît pas dans l'arrêté, et qu'il convient de parler de « module », lorsqu'on évoque le plus petit élément de programme. Ainsi le « Projet Personnel et Professionnel » est un module parmi d'autres, qui apparaît sous ce terme dans chaque spécialité de DUT, mais qui a néanmoins pour particularité de ne pas se rattacher à une tradition disciplinaire.

Concrètement les spécialités ont accordé des volumes horaires très variables sur les quatre semestres, ainsi que le montre le tableau suivant.

²² Citation reprise dans sa version intégrale ou partielle par seize spécialités sur vingt-cinq.

²³ Arrêté du DUT 2005, *op. cit.*, article 9.

²⁴ Il faut rappeler que les débats portaient sur la mise en place du « trident », qui consistait à faire choisir à l'étudiant une voie parmi trois possibles à l'issue du DUT (insertion professionnelle ; poursuite en licence Professionnelle, poursuite longue).

²⁵ « Il ne s'agit plus de faciliter l'insertion professionnelle d'un étudiant à l'issue de la formation, de favoriser la transition entre les études et la vie professionnelle, mais bien de préparer les étudiants à évoluer tout au long de la vie. Le Projet Personnel et Professionnel a pour vocation d'outiller les étudiants en leur fournissant des méthodes, réflexes, principes qu'ils pourront réinvestir tout au long de leur carrière, en particulier lors des phases de transition. » *Note Synthétique sur le Projet Personnel et Professionnel*, *op. cit.*

**Tableau récapitulatif des volumes minima, maxima et moyens selon les DUT
(PPN 2005, en face à face étudiant)**

DUT/volumes horaires	Volumes minima	Volumes maxima	Moyenne sur les 4 semestres
16 DUT secondaires (1800 h)	30 h	108 h	55 h
	sur S1 et S2	sur les 4 semestres	
9 DUT tertiaires (1620 h)	30 h	90 h	45 h
	sur les 4 semestres	sur les 4 semestres	

L'articulation est pensée au moyen de la dimension « transversale » : elle signifie qu'il n'y a pas qu'au moment des séances de « Projet Personnel et Professionnel » que l'étudiant et l'équipe enseignante se préoccupent du projet de l'étudiant mais que cela se fait tout au long de la formation, dans les différents modules et formes pédagogiques. Cette transversalité a été mise en exergue dans les Programmes Pédagogiques Nationaux, mais prend néanmoins des allures différentes selon les spécialités.

Elle va être parfois explicitement couplée avec les objectifs et exercices énoncés en « Expression-Communication » (cité par sept spécialités sur vingt-cinq) : par exemple, le DUT Génie Biologique précise que « Au cours du semestre 4, une partie des enseignements du module Expression-Communication est consacrée à la finalisation du projet professionnel ». En DUT Statistique et Traitement Informatique des Données : « Il est conseillé d'établir un lien entre les modules de PPP et ceux d'Expression-communication. » En DUT Génie Mécanique et Productique, c'est la définition du Module Expression-Communication qui illustre une transversalité qui rejaillit sur le « Projet Personnel et Professionnel » : « C'est un module transversal, fournissant des méthodologies nécessaires à toutes les autres matières. Il est donc un des modules « fournisseurs » de l'ensemble des autres enseignements. Il a en particulier des liens privilégiés avec certains enseignements et certaines activités (travaux chronologiques, parallèles complémentaires) : Projet Personnel et Professionnel, Initiation Economique et Sociale, Langues Etrangères, Stages et Projets ». Sont également cités les modules de « Connaissance de l'Entreprise » ; « Connaissances et Pratiques Socioprofessionnelles » en DUT Mesures Physiques.

La transversalité va aussi consister à mentionner le « Projet Personnel et Professionnel » à différents endroits dans le Programme Pédagogique National, dans les rubriques « Apprendre Autrement » (sept spécialités) ; avec les « Projets Tutorés » (évoqué par onze spécialités) ; avec le stage (sept spécialités). Concernant la liaison avec les « Projets tutorés », par exemple, le DUT Chimie précise qu'« il contribue à la réalisation du Projet Personnel et Professionnel ».

Lorsque les spécialités évoquent le lien entre le stage et le « Projet Personnel et Professionnel », cela consiste à préciser que ce module doit permettre tout à la fois la préparation de celui-ci et le traitement en aval de l'expérience acquise au moyen de séquences de « retour d'expérience ».

d) « L'étudiant doit être capable de... »

La lecture des programmes met en évidence que la production d'un projet passe par certaines connaissances à acquérir concernant le monde professionnel : l'étudiant doit être capable de se « repérer », de se « situer », de « connaître » le milieu professionnel auquel le prépare son diplôme, ... Il est également souligné dans les programmes que l'étudiant doit se connaître (dans le sens où il peut mesurer ses « aptitudes », ses « manques »).

Le parcours à produire est vu comme la résultante d'une adéquation que l'étudiant doit opérer dans la confrontation entre les connaissances acquises sur le monde professionnel et sur lui-même. La notion de « connaissance du monde professionnel et des métiers » est citée par toutes les spécialités ; la notion de « connaissance de soi » est évoquée par vingt spécialités.

Des techniques sont également à maîtriser. Il s'agit de techniques de recherches documentaires, de méthodologie, d'analyse, de rédaction (savoir rechercher, synthétiser et restituer des informations sur des parcours de formation, sur des métiers) ; d'insertion professionnelle (constitution d'un C.V., d'une lettre de motivation, maîtrise de l'entretien de recrutement), de gestion de projet. Les techniques d'insertion professionnelle sont les plus citées d'entre toutes (elles le sont par quinze spécialités).

Afin d'apprendre à maîtriser ces techniques, des exercices sont énumérés, voire décrits par quatorze spécialités. Lorsqu'ils relèvent du thème de la « connaissance de soi » ce sont les bilans personnels, bilans d'aptitudes et de compétences (cités par quatorze spécialités), l'élaboration d'un inventaire des traits de personnalité, des compétences et des aspirations professionnelles, l'acquisition d'une démarche réflexive, qui sont cités.

Le thème de la « connaissance du monde professionnel » rassemble quant à lui des enquêtes-métier, des présentations de métiers (par des professionnels du secteur concerné, par des anciens diplômés, en partant de l'analyse de la fabrication d'un produit), des visites d'entreprises (des « journées terrain », donnant lieu à des « reportages »), des forums de métier, des recherches documentaires sur des métiers, sur des formations, sur des secteurs d'activité, des analyses du marché de l'emploi et des offres de formation, des rencontres inter promotions, des manifestations avec les anciens diplômés, la création/gestion d'un carnet d'adresse, d'un réseau.

Concernant l'attitude attendue de la part des étudiants, huit spécialités évoquent l'implication, l'engagement et l'autonomie. L'implication est pensée comme un moyen permettant l'élaboration d'un projet personnel et professionnel, et un vecteur de motivation pour l'ensemble de la formation. Par exemple, pour la spécialité Hygiène Sécurité Environnement (HSE), le « Projet Personnel et Professionnel » doit donner un « sens au parcours de formation », doit permettre à l'étudiant de « mieux s'impliquer » et de « progressivement passer du statut de consommateur de formation au rôle d'acteur. ». L'effet de « révélateur » que peut jouer le « Projet Personnel et Professionnel », en faisant prendre conscience à l'étudiant d'une « inadéquation » entre ses aptitudes et les métiers concernés par son diplôme, est également évoqué, ainsi que sa conséquence, l'aide à « la réorientation de l'étudiant vers une autre filière » (toujours pour HSE).

e) *Accompagner et évaluer le « Projet Personnel et Professionnel »*

Les modalités d'accompagnement des étudiants sont présentées comme devant prendre la plupart du temps la forme d'un travail collectif avec mention parfois de la nécessité de proposer également un tutorat individuel (cité par huit spécialités). Il est écrit que l'ensemble de l'équipe enseignante doit être mobilisé (cité par seize spécialités), avec ajout dans certaines spécialités d'un souhait d'élargissement de cette équipe à des « professionnels » des métiers concernés, des spécialistes (recruteurs, conseillers psychologues), des anciens étudiants diplômés (cité par quatre spécialités). Il faut souligner que ce sont les termes d'enseignant, voire d'enseignant-tuteur qui sont utilisés (et non ceux d'animateur, d'accompagnateur ainsi qu'on peut l'entendre aujourd'hui lors d'échanges oraux sur le « Projet Personnel et Professionnel »).

Si pour toutes les spécialités des notes doivent sanctionner l'acquisition des compétences développées dans le module du « Projet Personnel et Professionnel », des formes d'évaluation ne sont mentionnées que par sept spécialités : elles vont soit porter sur l'évaluation de la démarche (notation d'un carnet de bord, ...), soit sur la réalisation d'actions. Elles prennent la forme d'un oral ou d'un dossier. Par exemple, en Génie Electrique et Informatique Industrielle il est dit que « le travail mené est évalué à partir de quelques indicateurs du type : tenue d'un carnet de bord, régularité et dynamique de la réflexion, compte rendu des résultats de recherche (rapport écrit, soutenance orale) et des rencontres. ».

2.4. Synthèse de l'analyse des Programmes Pédagogiques Nationaux : la créativité du « réseau IUT »

Il est important de s'arrêter sur le type du travail qui a été mené par la Commission Alternance et Insertion Professionnelle de l'ADIUT, puis par les différentes instances lors de la rédaction des Programmes Pédagogique

Nationaux : en reliant des problématiques, pratiques et outils issus des champs professionnels que sont l'orientation, l'insertion et la reconversion professionnelle, ce travail a poursuivi ce qui avait été amorcé auparavant par les « *précurseurs*²⁶ », tout en faisant preuve d'une forte créativité.

En premier lieu, des problématiques et pratiques issues du champ de l'orientation ont été mobilisées. On a vu au chapitre précédent que la référence théorique est l'approche éducative en orientation. Cela permet de s'appuyer dans les programmes sur une manière spécifique de qualifier ainsi que de traiter l'orientation (un processus, présupposant une éducatibilité chez les étudiants, passant par certaines étapes, et considérant l'expérience comme centrale dans la méthodologie). En second lieu, les champs de l'insertion et de la reconversion professionnelle ont été fortement sollicités. A chacun ont été empruntés certaines techniques et outils (CV. Lettre de motivation, bilan personnel, bilans de compétences, entretiens de recrutement, connaissance d'un marché du travail...). Avec ces techniques et outils, ce sont également des théories, des problématiques, des savoir-faire qui sont passés dans le champ éducatif.

Néanmoins, le travail n'a pas seulement consisté à « importer » des théories, des problématiques et outils issus de champs professionnels. Il a également fallu transformer des pratiques qui avaient une intelligibilité auprès des usagers et contextes auxquels elles s'adressaient. Afin de faire exister dans un cadre pédagogique ces pratiques, ont été introduits des volumes horaires, un emplacement dans l'emploi du temps, des exercices à faire, à rendre, et des évaluations. C'est une organisation des savoirs, des pratiques et outils conçus et pensés à l'origine pour d'autres contextes²⁷, qui a ainsi dû être mise en place.

Pour une part, cette organisation des savoirs, des pratiques et outils²⁸ avait déjà été effectuée au sein de l'enseignement supérieur. Ainsi la séquence développée par *Projetpro.com*²⁹ s'appuie sur l'approche éducative en orientation et propose un dispositif adapté à un cadre universitaire. De même, la maîtrise des techniques d'insertion professionnelle faisait non seulement partie d'un ensemble de savoir-faire à développer chez l'étudiant dans *Socrate le retour*³⁰, mais renvoyait à un ensemble de pratiques déjà présentes dans les versions antérieures des Programmes Pédagogiques Nationaux. En revanche, la partie concernant l'approche par les bilans de compétence³¹ a été très largement densifiée par rapport à l'existant avant 2005.

3. L'accompagnement collectif de la mise en œuvre du « *Projet Personnel et Professionnel* »

Bien des départements d'IUT n'ont pas attendu la réforme des Programmes Pédagogiques Nationaux de 2005 pour mettre en place des éléments pédagogiques que reprendront les séquences de « *Projet Personnel et Professionnel* ». Les appellations antérieures de « *Projet Professionnel Personnalisé* », les recoupements avec l'« *Expression-Communication* », la création de « *cellule-emploi* » attestent de la présence bien avant 2005 d'une préoccupation pour les questions d'orientation, de projet, d'insertion professionnelle des étudiants en IUT. La nouveauté est davantage dans la perception d'un dispositif qui doit être identifié comme tel, intégré et articulé au reste de la formation, qui permette la production d'un parcours de formation, qui s'envisage comme une démarche, qui s'appuie sur l'expérience des étudiants, qui mobilise l'équipe enseignante et qui fait l'objet d'évaluations sous forme de notes.

Avant 2005, la manière d'entendre parler de séances de « *Projet Personnel et Professionnel* » ou de séances de « *Projet Professionnel Personnalisé* » dans les collectifs des IUT, se faisait lors de rencontres formelles dans les différents collectifs constitutifs du « *réseau IUT* », à l'occasion de présentations en séances plénières : lors par exemple de séminaires pédagogiques annuels organisés par telle ou telle spécialité, lors de journées d'études organisées par la commission Alternance et Insertion Professionnelle de l'ADIUT³², lors de rassemblement de

²⁶ Voir le chapitre 1.

²⁷ Une question intéressante à soulever est celle de « l'importation » dans le même geste des problématiques, habitudes mentales et manières de faire afférentes à chaque champ professionnel.

²⁸ Peut-on parler de « transposition didactique » (Y. Chevallard, ...) s'il n'y a pas de savoir savant auquel rattacher les pratiques ?

²⁹ Cette séquence est présentée dans le chapitre 1.

³⁰ *Op. cit.*

³¹ L'analyse des conditions qui ont rendues possible l'insertion de cette thématique demande à être explorée : elle mettrait sans doute en évidence qu'elles sont à lier à l'apparition de l'approche par les compétences, le développement des centres de bilans de compétences à partir des années 1990, et la présence au sein des équipes d'animation de diplômés de DUT et de Licence Professionnelle de professionnels issus de ces centres de bilans.

³² Constituée avant 2003 de Bruno Rossetto (IUT de Toulon) et Paul Rousset (IUT lumière), puis à partir de 2003, Jean Verger (IUT de Lorient) et Michel Le Nir (IUT Lumière). Une journée d'échange sur le « *Projet Personnel et Professionnel* » et sur les « *Référentiels de formation/référentiels Compétences et Métier* » a été organisée par cette commission le 10 décembre 2003. Pour la partie consacrée au

Chefs de Département, Les échanges informels entre ces mêmes acteurs contribuaient aussi à la construction des prémices d'une culture du « Projet Personnel et Professionnel ». Quelques IUT ont mis en place une expérimentation dès 2004 en prévision de l'intégration dans les futurs Programmes Pédagogiques Nationaux.³³

A partir de 2005, ces Programmes Pédagogiques Nationaux constituent une source institutionnelle et davantage standardisée d'informations sur le « Projet Personnel et Professionnel ». Afin d'accompagner les départements de DUT dans la mise en place de séances, l'ADIUT avec l'appui de l'organisme de formation issu des IUT, intitulé La Centrale des IUT³⁴, produit un document intitulé « La Mallette du PPP »³⁵ constituée de fiches pratiques pour la mise en place du « Projet Personnel et Professionnel » dans les départements, et des formations de prise en main de cet outil. La production de la Mallette autant que la réalisation des formations est confiée à un collectif de collègues relevant de huit IUT. En parallèle, ces collègues, et d'autres repérés comme compétents sur la question, sont sollicités pour assurer des formations au cas par cas pour les IUT qui le demandent.

Après 2005, les différents collectifs du « réseau IUT » continuent d'échanger, de façon formelle³⁶ et informelle sur les séquences pédagogiques mises en place. Sur la plate-forme numérique des IUT, IUT en Ligne³⁷, figurent à ce jour huit ressources numériques qui traitent d'aspects spécifiques du « Projet Personnel et Professionnel » (« Rechercher un emploi », etc)³⁸.

En 2010 se constitue, à l'issue du premier colloque intitulé *Pédagogie et Professionnalisation* de Montluçon un réseau des « Référénts PPP en IUT ». ³⁹ Trois évènements annuels, auxquels peuvent participer ceux qui le souhaitent sont organisés : une journée des référents, afin d'échanger sur les problématiques relatives au « Projet Personnel et Professionnel » en IUT ; un atelier sur ce thème lors du colloque annuel *Pédagogie et Professionnalisation* organisé par l'ADIUT et une formation dont l'organisation est assurée par la Centrale des IUT.

Au final, trois types de rôle joué par les différents collectifs⁴⁰ expliquent la diffusion rapide⁴¹ du « Projet Personnel et Professionnel » en IUT :

- en amont de la réforme des programmes de 2005 a eu lieu un travail de **publicisation** de dispositifs mis en œuvre dans certains IUT ;
- au moment de la réforme, le travail a porté sur l'**explicitation**, en fournissant par la *Note Synthétique* des éléments stables sur lesquels s'appuyer pour définir les objectifs, enjeux et modalités pédagogiques du module de « Projet Personnel et Professionnel » ;
- enfin après cette réforme, il s'est agi **d'outiller et d'accompagner** les uns et les autres afin qu'ils puissent proposer un dispositif et donc des séances à leurs étudiants.

Conclusion

« Projet Personnel et Professionnel », G. Allonneau, J.-L. Blin-Lacroix, M. Hochedez, C. Iquille, M.-O. Sallault, C. Sallic ont présenté chacun une communication.

³³ Un exemple de mise en œuvre anticipée est présenté au chapitre 4.

³⁴ Voir <http://www.centrale-iut.net>.

³⁵ Ce travail a mobilisé C. Burtin (IUT Nantes) ; J. Dufer (IUT Toulon) ; M. Hochedez (IUT Lille) ; F. Hoynant (IUT Aix en Provence) ; M. Le Hung (IUT Toulouse 3) ; M. Le Nir (IUT Lumière Lyon 2) ; C. Maurel (IUT Lumière Lyon 2) ; P. Saint-André (IUT Nantes) ; M.-O. Sallault (IUT Lumière Lyon 2) ; C. Sallic (IUT Lorient) ; H. Tixier (IUT Valence) ; J. Verger (IUT Lorient).

³⁶ Le 17 octobre 2007 a été organisé par la commission Alternance et Insertion Professionnelle à Cachan une journée d'échange sur le « *Projet Personnel et Professionnel* » à laquelle étaient invités à communiquer : B. Desclaux (Conseiller d'Orientation et Directeur de CIO, Académie de Versailles), D. Gilles (Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle des Etudiants de l'Université Lyon 1), M. Le Nir (IUT Lumière Lyon 2), S. Tralongo (IUT Lumière Lyon 2), J. Verger (IUT Lorient).

³⁷ Voir <http://www.iutenligne.net>.

³⁸ Plus récemment, on peut souligner la parution d'un guide pratique rédigé par Vincent Chabault (Vincent Chabault, *Projet Personnel et Professionnel. Découverte de l'environnement professionnel et des métiers*, les Carrés IUT, Gualino, Lextenso Editions, Paris, 2011).

³⁹ Dont l'objectif est de constituer un réseau de référents PPP auprès de qui chacun pourra échanger, discuter, aborder toute question concernant le PPP.

⁴⁰ Les différents collectifs sont décrits p. 25 dans *le Livre blanc*, op. cit.

⁴¹ L'un des directeurs membre de la commission Alternance et Insertion Professionnelle souligne : « En ce qui concerne les délais, il faut savoir que nous avons travaillé dans des conditions particulièrement difficiles ».

Nous avons souhaité dans ce chapitre articuler ce qui est à l'œuvre depuis une quinzaine d'années au sein de l'enseignement supérieur avec le contenu officiel des Programmes Pédagogiques Nationaux de DUT. Se centrer sur la question de la manière dont le « Projet Personnel et Professionnel » apparaît dans les programmes en 2005, permet de montrer comment le « réseau IUT » a retraduit de façon opérationnelle les attentes en matière d'individualisation des parcours, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants. La réponse apportée a consisté à « importer » un ensemble de savoirs et pratiques traditionnellement dévolues aux domaines de l'orientation, de l'insertion et de la reconversion professionnelle.

Même s'il s'agit de problématiques pour la plupart très ancrées dans l'histoire des IUT et constitutives de leur identité, l'opération ne s'est pas effectuée mécaniquement. Il a fallu que soient appropriées des problématiques et techniques issues d'autres champs professionnels⁴² que le champ de l'éducation. Cela a également consisté à travailler sur les pratiques et savoirs eux-mêmes⁴³, afin de les transformer en éléments pédagogiques entrant dans un format spécifique (CM, TD, TP, suivi individualisé, emploi du temps, salle de classe ou amphithéâtre) comprenant des exercices à réaliser ainsi que des évaluations.

La manière dont le travail a été mené et a permis au « Projet Personnel et Professionnel » de figurer dans tous les Programmes Pédagogiques Nationaux en 2005 constitue une bonne illustration de la façon dont le « réseau IUT » a fonctionné. D'innovations locales présentes dans certains IUT, le « Projet Personnel et Professionnel » a gagné en visibilité, en contenu, et en institutionnalisation sous l'action conjuguée d'acteurs de terrain en premier lieu desquels les directeurs d'IUT. Ces actions ont été menées à la fois dans leurs propres IUT pour favoriser, impulser, soutenir des expérimentations, et au niveau national par le biais de l'ADIUT pour faire connaître, diffuser, organiser, dans des délais très courts (une année entre la production de la *Note Synthétique* et la parution des décrets).

Il faut enfin préciser que la mise en pratiques pédagogiques ne constitue pas une « disciplinarisation » du « Projet Personnel et Professionnel ». Au terme d'un travail de plusieurs années, amorcé bien avant 2005, le « Projet Personnel et Professionnel » en IUT est constitué d'une théorie fondatrice, d'une histoire, d'un ensemble de principes fondamentaux, de pratiques et de praticiens mais dont l'ensemble ne forme pas une discipline universitaire. Un champ professionnel autonome n'existe pas concernant ce dispositif et n'est pas nécessaire pour que le « Projet Personnel et Professionnel » existe dans les programmes. Il faut sans doute y voir le signe d'une transformation plus générale des savoirs mise en œuvre avec la réforme du LMD. Parler de « modules » plutôt que de matières ou de disciplines, évoquer la transversalité et les pédagogies différenciées, développer une logique évaluative basée sur des compétences à acquérir renvoient à une forme de « régionalisation » du savoir (Bernstein⁴⁴). Cela signifie que s'estompent les frontières claires entre les disciplines, dans les rôles entre les différents acteurs œuvrant dans les institutions à visée éducatives, ainsi que dans les manières d'enseigner. Là où on mettait l'accent sur un savoir défini à connaître pour l'étudiant, il s'agit de lui apprendre la maîtrise d'un processus⁴⁵.

Cette analyse, qui n'a concerné que le travail préparatoire et le contenu des Programmes Pédagogiques Nationaux de 2005 demande à être poursuivie par ce qui s'est réellement mis en œuvre sur le terrain. On peut toutefois souligner qu'en présence de cette série de transformations, il n'est pas étonnant que la mise en place de modules de « Projet Personnel et Professionnel » ait conduit les équipes d'animation des diplômés, les enseignants, et les étudiants à se poser un grand nombre de questions concernant les objectifs, les contenus, la démarche à acquérir, les formes d'évaluation, et la posture d'enseignant, attendus dans ce module pour lequel aucun n'arrive à dire qu'il s'agit d'un « cours » dans lequel il « enseigne » ou « apprend ».

⁴² Certaines techniques étaient déjà connues et utilisées au sein des IUT (concernant par exemple l'insertion professionnelle, la professionnalisation). Les savoirs et pratiques liés à l'orientation et à la formation des adultes semblent moins l'être, à la lecture des Programmes Pédagogiques Nationaux.

⁴³ La transformation des savoirs était déjà à l'œuvre dans les arrêtés du LMD et du DUT dans leur désignation, leur découpage dans un programme général, leur didactique, leur évaluation.

⁴⁴ B. Bernstein, *Pédagogie, contrôle symbolique et identité, Théorie, recherche, critique*, Les Presses de l'Université Laval, Canada, 2007, pp. 33 – 34.

⁴⁵ En reprenant terminologie de B. Bernstein, on pourrait dire qu'on est en présence d'un curriculum de type intégré (B. Bernstein « A propos du curriculum », in J.-C. Forquin, *Les sociologues de l'éducation américains et britanniques*, De Boeck université, INRP, Belgique, 1997, p. 170).

